

## CONCILE DE TRÈVES

(386) <sup>1</sup>

L'empereur Maxime, homme de bien par ailleurs, poussé au mal par les conseils des évêques, protégeait de sa puissance impériale, après l'exécution de Priscillien, l'évêque Ithace, accusateur de Priscillien, et ses partisans, qu'il est inutile de nommer. Il voulait éviter que l'on fit grief à Ithace d'avoir provoqué la condamnation d'un homme, quel qu'il fût. Sur ces entrefaites, Martin, obligé d'aller à la cour en raison de nombreux et importants procès mettant des gens en péril, fut pris dans la tempête et ses bourrasques. Les évêques se trouvaient réunis à Trèves; en rapports quotidiens avec Ithace, ils avaient fait avec lui cause commune. Lorsqu'on leur annonça l'arrivée inopinée de Martin, ils perdirent toute leur assurance et se mirent à murmurer et à s'agiter. Or, la veille déjà, sur leur avis, l'empereur avait décidé d'envoyer dans les Espagnes des tribuns armés des pleins pouvoirs pour rechercher les hérétiques, les arrêter et leur enlever la vie et les biens...

Maxime cependant, bien que trop enclin à complaire aux évêques, n'ignorait pas que Martin remportait sur tous les mortels par sa foi, sa sainteté, sa vertu. Il se prépare à vaincre le saint par une autre voie. Tout d'abord, il le mande en secret, il s'adresse à lui en termes caressants. Les hérétiques, disait-il, avaient été condamnés régulièrement, selon la procédure des affaires criminelles, et non à l'incitation des évêques; il n'y avait pas de raison de condamner la communion avec Ithace et ceux de son parti; si Theognitus s'était séparé d'eux, c'était par animosité, et non pour un bon motif; d'ailleurs celui-ci était le seul à s'être mis, provisoirement, à l'écart de la communion; les autres n'avaient rien innové. Bien plus, un concile tenu quelques jours auparavant avait déclaré qu'Ithace n'était pas coupable. Ces propos n'ayant guère ému Martin, l'empereur fut transporté de colère et se retira brusquement de sa vue. Bientôt des exécuteurs sont dépêchés contre ceux en faveur desquels Martin avait plaidé.

Dès qu'il en fut informé, Martin se précipita au palais, malgré la nuit venue. Il promet, si l'on fait grâce, d'entrer en communion, pourvu qu'aussi les tribuns déjà envoyés vers les Espagnes pour y ruiner les églises soient rappelés. Sans délai Maxime accorde tout. Le lendemain devait avoir lieu l'ordination de Félix, un homme assurément très saint et bien digne d'être fait évêque en des temps meilleurs. En cette circonstance, Martin entra en communion (avec les évêques), estimant préférable de céder pour une heure plutôt que de pas secourir des gens sur la tête de qui le glaive était suspendu. Toutefois, malgré les efforts pressants des évêques pour lui faire confirmer cette communion par sa signature, on ne put la lui arracher. Le lendemain, il se hâta de sortir de la ville. Sur le chemin du retour, il était rempli de tristesse et gémissait de s'être mêlé, même pour une heure, à une communion condamnable. Non loin du bourg nommé Andethanna là où s'étendent de vastes solitudes écartées et boisées, ses compagnons l'ayant un peu devancé, lui s'arrêta, méditant les raisons de son geste douloureux, que son esprit blâmait et excusait tour à tour ...

Désormais il évita donc soigneusement de se mêler à la communion du parti d'Ithace ... Il vécut encore seize ans; il se tint à l'écart de toute réunion épiscopale.

---

<sup>1</sup> La condamnation de Priscillien et de ses compagnons, le rôle d'accusateur joué dans le procès par l'évêque d'Ossonoba, Ithace, provoquèrent un profond malaise dans l'épiscopat gaulois. Une assemblée d'évêques réunis à Trèves pour élire un successeur à l'évêque Britta qui venait de mourir se partagea sur l'attitude à tenir vis-à-vis d'Ithace.

Pas plus que pour le concile de Bordeaux, nous n'avons conservé d'actes du concile de Trèves. Celui-ci n'est connu que par les sources littéraires, et surtout par les *Dialogues* de Sulpice Sévère (*Dial.* II [III], 11, 2-5; 12, 2 à 13, 6).